



QUESTIONNAIRE

Informations générales

Nom de l'organisme/institution : sit

Adresse électronique : sit-syndicat.ch

Adresse postale : 1211 Ge 3

Nom de la personne de référence (qui répond au questionnaire) : Françoise Weber, secrétaire syndicale

Son adresse électronique : fweber@sit-syndicat.ch ;

Son adresse postale : 1211 Ge 3

Son numéro de téléphone : 022 818 03 00

Question 1 Globalement, le nouvel horaire scolaire proposé pour les élèves de l'enseignement primaire en page 15 de la brochure est-il, selon votre organisme/institution, satisfaisant ?

Très satisfaisant

Plutôt satisfaisant

Pas vraiment satisfaisant

Pas du tout satisfaisant

Sans avis

Question 2 Sur quels points ce nouvel horaire scolaire pourrait-il être amélioré ?

ne pas figer l'horaire, évaluer la situation. Réserver la possibilité de revoir l'horaire, les pauses, etc.

Question 3 Si ce nouvel horaire n'est globalement **pas vraiment** ou **pas du tout satisfaisant**, quelles en sont les raisons majeures ?

Question 4 Le cas échéant, quel serait, selon votre organisme/institution, le modèle d'horaire scolaire adéquat, celui-ci intégrant l'augmentation du temps d'enseignement et respectant les critères établis par la Commission HarmoS et Horaire Scolaire (cités en page 10 et 11 de la brochure explicative) ?

Question 5 Commentaires éventuels.

Lors de la précédente consultation du SRED, le SIT s'était prononcé en faveur d'un horaire continu sur 5 jours en lien avec un accueil extrascolaire conséquent. Il estime que cet horaire était mieux à même de concilier les besoins des enfants et des familles, notamment en lien avec l'organisation du travail et du

travail des femmes en particulier.

Tout en préférant l'horaire continu, le SIT n'a pas d'opposition à la mise en place de l'école le mercredi matin, dans le sens que ce nouvel horaire, couplé aux horaires blocs, facilite l'organisation familiale, comme un repas de midi possible au parascolaire le mercredi.

D'une manière générale, le SIT estime que l'augmentation de la dotation de l'horaire scolaire est de nature à lutter contre l'inégalité des chances des enfants dans leur formation scolaire et il soutient donc cette mesure. En effet, la dotation supplémentaire devrait permettre aux enfants ayant le plus de difficultés scolaires d'améliorer leurs chances d'atteindre un niveau de maîtrise des objectifs scolaires fixés. L'école renforce ainsi le tronc commun de ce qui est offert à l'ensemble des enfants, quelle que soit leur origine sociale. Cette mesure devrait être de nature à favoriser l'égalité des chances.

Dans ce sens, il soutient également la mise en place d'appuis individualisés et d'études surveillées qui devraient également permettre aux élèves qui ne disposent pas, à leur domicile, d'un cadre propre à faire leurs devoirs, de les faire dans un cadre adapté et sans attendre, le cas échéant, la fin de l'accueil continu. Ce service devrait contribuer à compenser en partie les inégalités existant entre les familles quant aux possibilités de soutenir les élèves dans leurs apprentissages scolaires.

Il soutient également la mise en place d'un accueil continu à la journée.

Toutefois, la crainte majeure du SIT est que cette double réforme (horaire scolaire et accueil continu) se mette en place sans que les moyens suffisants pour les différents secteurs qui seront touchés soient alloués, notamment l'école publique, le parascolaire, l'animation socioculturelle, les écoles de musiques et les crèches. Le SIT conditionne donc son soutien à cette réforme à l'obtention par les institutions concernées des moyens suffisants.

-Pour l'école, les postes d'enseignant-e-s formé-e-s devront être alloués en suffisance (l'augmentation correspondrait à environ 80 postes).

-Le GIAP sera fortement mis à contribution (d'autant plus que l'Etat a diminué sa part de subventionnement de 50% à 10%). Une pétition du personnel de décembre 2009 montrait déjà dans la situation actuelle la forte dégradation des moyens d'encadrement, qui n'ont pas suivi l'augmentation des effectifs d'élèves, avec des problèmes de taux d'encadrement, de qualité des prestations possibles avec les effectifs à encadrer, de sécurité, lors des trajets, et d'impact sur la motivation du personnel. Les locaux parascolaire sont également notoirement insuffisants.

Or avec l'organisation d'un repas et d'un accueil de midi le mercredi et la mise en place vraisemblable d'activités parascolaires le mercredi après-midi, il faudra adapter les dotations en conséquence, sans oublier ni les besoins nouveaux en formations, nécessaires à l'adaptation des activités à des prise en charge sur une après-midi entière, ni les besoins en locaux engendrés (selon les écoles) par cette nouvelle plage horaire, et un temps de préparation nécessaire pour ces activités, celui attribué aujourd'hui n'y suffisant en aucun cas.

Le SIT appelle les autorités communales, mais aussi cantonales à assumer financièrement pleinement ces besoins.

-Pour l'animation socioculturelle, les maisons de quartier doivent continuer à être ouvertes à l'ensemble des publics, y compris les enfants en âge de scolarité primaire. En effet, l'approche et les activités proposées sont distinctes de celles offertes par le parascolaire, et visent plus l'intégration sociale et culturelle des familles, y compris à travers le travail fait avec leurs enfants. Nous appelons donc à maintenir la diversité de l'offre actuelle, qui répond à des besoins différents. La disparition de cet outil d'intégration aurait certainement des conséquences sociales très néfastes à moyen ou long terme. Il est donc exclu, à nos yeux, que les Communes ou l'Etat désinvestissent la FASE des missions actuelles ou suppriment des prestations concernant les enfants en âge de scolarité primaire.

Il faudra également veiller à ce que l'ensemble des activités culturelles, sportives et artistiques ne soient pas préteritées.

-Les écoles de musiques de danse et de théâtre rencontrent également des problèmes de financement, de locaux, et d'organisation, qui se verront renforcés avec la diminution du temps disponible actuellement le mercredi matin pour les cours, et face à laquelle une alternative crédible devra être trouvée. Pour veiller à l'équilibre et à l'importance de l'enseignement des branches "extrascolaires" ou déléguées, l'organisation horaire doit rester souple, des moyens alloués, des discussions doivent se poursuivre.

Enfin, la crainte est identique concernant les institutions de la petite enfance. En effet, la mise en œuvre du concordat Harmos a pour conséquence qu'environ 600 enfants nés entre le 1er août et le 31 octobre resteront, à terme, un an de plus dans une institution de la petite enfance plutôt que d'intégrer l'école obligatoire. Le retrait complet de l'Etat du financement des crèches a pour conséquence d'alourdir la charge des Communes qui doivent déjà faire face à une importante pénurie de places d'accueil pour les enfants d'âges préscolaires. Le canton, n'engageant pas de moyens supplémentaires dans ce secteur pour faire face à cette réorganisation, édicte même de nouvelles normes d'encadrement en vue d'augmenter simplement la taille des groupes d'enfants et donc de péjorer la prise en charge de ceux-ci. Les conditions de travail du personnel et leurs tâches s'en trouvent également augmentées et complexifiées. Il convient de relever aussi que les mercredis dans les crèches sont en général moins fréquentés car les enfants d'âges préscolaires sont en général pris en charge dans le cadre de la solution de garde trouvée pour les enfants scolarisés. Nul doute que les mercredis matin en crèche vont être plus fréquentés à l'avenir, avec les conséquences en terme de personnel qu'il faudra trouver.